

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.39 Délibération concernant la demande d'un habitant d'établir un piquage sur la conduite de trop plein de la source communale.doc

**L'an deux mille dix et le quatre mai,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 27 avril 2010
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL ; Guy BATTAGLINI ; Franck DENOLLY
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS ; Annick MOURARET ; Sylviane MONNOT.
Absent excusé : Pierre GUILLET.
Absent: Eric CLO.
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
*Pouvoir de Pierre GUILLET à Michel CROS.***

Monsieur le Maire donne lecture du message de l'un des habitants de Saint PRIM dont le terrain est grevé d'une servitude (qu'il a accepté par acte notarié lors de l'achat de sa parcelle) au bénéfice de la commune pour accueillir une canalisation conduisant le trop plein de la fontaine de la place de la mairie, vers la canalisation des eaux pluviales, qui s'écoule en direction du Vallon de Saint PRIM, avant de rejoindre le SALUAN.

Cet habitant souhaiterait établir un piquage sur cette canalisation de manière à prélever et stocker dans une citerne, l'eau nécessaire à l'arrosage de son jardin.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ♦ **Considérant qu'il n'est pas souhaitable que la commune établisse des distorsions entre habitants de par des droits de jouissance privative qu'ils pourraient avoir sur des biens communaux ;**
- ♦ **Considérant, par ailleurs, qu'en accordant de tels droits la commune se créerait des obligations vis-à-vis de tiers, et ne pourrait ainsi jouir librement de son bien pour de futurs projets d'intérêts communautaires ;**
- ♦ **Rejette la demande à la majorité des suffrages exprimés (trois abstentions) ;**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**